



**RECTIFICATIF
RÈGLEMENTAIRE
EXCEPTIONNEL**
Applicable au 1er juin 2020



HORSE BALL

La situation sanitaire française actuelle, impose de prendre des dispositions spécifiques exceptionnelles suite à l’annulation de certains championnats de France et étapes de circuits FFE. Ces décisions sont prises en responsabilité afin de ne pas compromettre la santé de nos concitoyens.

Le présent rectificatif règlementaire exceptionnel fixe les conditions relatives aux compétitions de la saison 2019/2020 ainsi que celles liées à l’organisation des circuits de la saison 2020/2021 de horse ball.

SOMMAIRE

Généralités.....	2
Point de situation de la saison 2019/2020.....	2
Décision relatives aux compétitions de la saison 2019/2020.....	2
Conditions relatives à l’organisation des compétitions de la saison 2020/2021.....	4

I. GENERALITES

Le présent rectificatif réglementaire exceptionnel, complète, annule et/ou remplace, les dispositions présentes dans les règlements nationaux FFE en vigueur, Dispositions Générales et Dispositions Spécifiques de Horse Ball complétés par les rectificatifs publiés sur www.ffe.com.

Pour tout ce qui ne figure pas au présent rectificatif réglementaire exceptionnel, il est fait application des règlements nationaux FFE en vigueur, Dispositions Générales et Dispositions Spécifiques de Horse Ball complétés par les rectificatifs publiés sur www.ffe.com.

II. POINT DE SITUATION DE LA SAISON 2019/2020

Depuis l'annonce du Premier ministre, en date du vendredi 13 mars, et des mesures gouvernementales successives, l'ensemble des compétitions comptants pour les Championnats de France de horse ball de la saison 2019/2020 ont été annulés.

. **Championnat de France Pro Elite** : Sur les 18 journées que compte le championnat de France Pro Elite, 10 journées ont été disputées.

. **Championnat de France Pro** : Sur les 14 journées que compte le championnat de France Pro, 8 journées ont été disputées.

. **Championnat de France Pro Elite Féminin** : Sur les 14 journées que compte le championnat de France Pro Elite Féminin, 8 journées ont été disputées pour 4 équipes et 10 journées ont été disputées pour 4 autres équipes.

. **Championnat de France Pro Féminin** : Sur les 14 journées que compte le championnat de France Pro Féminin, 8 journées ont été disputées.

. **Championnat de France Amateur Elite** : 2 clubs sur 8 ont été officiellement qualifiés pour disputer le championnat de France Amateur Elite à l'issue des Prologues. Sur les 7 journées que compte le championnat de France Amateur Elite, aucune n'a été disputée.

. **Championnat de France Amateur Elite Féminin** : 8 clubs sur 8 ont été officiellement qualifiés pour disputer le championnat de France Amateur Elite Féminin à l'issue des Prologues. Sur les 7 journées que compte le championnat de France Amateur Elite Féminin, aucune n'a été disputée.

. **Championnats de France Amateur** : Arrêt des phases de qualifications Amateur. Aucune rencontre n'a été disputée pour les Championnats de France Amateur (Annulation des finales des Championnats de France Féminin à Jardy).

. **Championnats de France Amateur Féminin** : Arrêt des phases de qualifications Amateur Féminine. Aucune rencontre n'a été disputée pour les Championnats de France Amateur Féminin (Annulation des finales des Championnats de France Féminin à Cluny).

. **Championnat de France de la division Club** : Aucune rencontre n'a été disputée pour les Championnats de France des divisions Club (Annulation du Grand Tournoi 2020).

III. DECISIONS RELATIVES AUX COMPETITIONS DE LA SAISON 2019/2020

Les compétitions comptants pour les Championnats de France de horse ball de la saison 2019/2020 sont arrêtées définitivement. Pour toutes les compétitions, aucun titre de champion ne sera décerné au titre de la saison 2019/2020.

. **Championnat de France Pro Elite** : Le classement de la saison 2019/2020, est arrêté au 22/02/2020 après 9 journées.

CLTS	EQUIPES	CLUBS	POINTS
1	LOIRE SUR RHONE 1	C E DU VIEUX MOULIN	25
2	ANGERS	ECURIES D'ANJOU	22
3	BORDEAUX BLANZAC HBC	BORDEAUX BLANZAC HORSE BALL CLUB	22
4	COUTAINVILLE	COUP D'ENVOI	22
5	LILLE H E M	HEM O TION	18
6	CHAMBLY 1	HARAS DE CHAMBLY	17
7	OUEST LYON HORSE BALL	ECURIES DU VALLON	16
8	MEURCHIN	MEURCHIN EQUITATION COMPETITION	11
9	ROUEN	ETRIER DU ROUMOIS	10
10	PARIS MASH	M A S H	0

. **Championnat de France Pro** : Le classement de la saison 2019/2020, est arrêté au 22/02/2020 après 7 journées.

CLTS	EQUIPES	CLUBS	POINTS
1	NANCY GRAND EST 1	E E DES RIVES DE MEURTHE	21
2	LOIRE SUR RHONE 2	C E DU VIEUX MOULIN	19
3	OXER PPE	A S C FERME DE LA TUILERIE	15
4	LE BLANC	ASSOCIATION BLANCOISE DE HORSE BALL	15
5	CREISSAN EQUITATION	CREISSAN EQUITATION	11
6	CHAMBLY 2	HARAS DE CHAMBLY	9
7	LACANAU	LACANAU EQUICREATION	6
8	SAINT NAZAIRE LE SABOT D'OR	E E E LE SABOT D'OR	0

. **Championnat de France Pro Elite Féminin** : Le classement de la saison 2019/2020, est arrêté au 07/12/2019 après 7 journées.

CLTS	EQUIPES	CLUBS	POINTS
1	LOIRE SUR RHONE 1	C E DU VIEUX MOULIN	16
2	SALON DE PROVENCE	ECURIES DES ELFES	14
3	BLANQUEFORT	S H DE BLANQUEFORT	14
4	MEURCHIN	MEURCHIN EQUITATION COMPETITION	14
5	ROUEN ROUMOIS	ETRIER DU ROUMOIS	13
6	MONTPELLIER	EQUITATION ST GEORGES D'ORQUES	13
7	LUNEVILLE GRAND EST	LA GALOPAPE	7
8	BORDEAUX BRANDEAU	ECURIES DE BRANDEAU	4

. **Championnat de France Pro Féminin** : Le classement de la saison 2019/2020, est arrêté au 22/02/2020 après 7 journées.

CLTS	EQUIPES	CLUBS	POINTS
1	HAUTEVILLE FILLES	C E DE HAUTEVILLE SUR MER	21
2	LE BLANC	ASSOCIATION BLANCOISE DE HORSE BALL	17
3	VILLONS LES BUISSONS	ECURIES DES BAS MARQUETS	13
4	CHAMBLY 1	HARAS DE CHAMBLY	13
5	PPE NANCY	A S C FERME DE LA TUILERIE	13
6	PONT A MOUSSON GRAND EST	CAVALIERS DE BEL AIR	10
7	OGC HORSE BALL	PONEY CLUB DU MAROY	5
8	HARAS DES LILAS BLANCS	HARAS DES LILAS BLANCS LE VAL D ARION	2

- . **Championnat de France Amateur Elite** : Annulation des épreuves.
- . **Championnat de France Amateur Elite Féminin** : Annulation des épreuves.
- . **Championnats de France Amateur** : Annulation des épreuves.
- . **Championnats de France Amateur Féminin** : Annulation des épreuves.
- . **Championnat de France de la division Club** : Annulation des épreuves.

IV. CONDITIONS RELATIVES A L'ORGANISATION DES COMPETITIONS DE LA SAISON 2020/2021

Championnat de France Pro Elite

Pour la saison 2020/2021 : 8 clubs obtiennent automatiquement la qualification d'une équipe dans cette épreuve :

- ◆ les 7 premiers clubs du classement du championnat Pro Elite arrêté au 22/02/2020,
- ◆ le premier club du classement du championnat Pro arrêté au 22/02/2020.

Si l'un ou plusieurs de ces clubs n'engagent pas d'équipe, la FFE se réserve le droit de modifier le système sportif en fonction du nombre d'équipes inscrites (*exemple : adaptation du système sportif pour un championnat mettant en présence un nombre inférieur à 8 équipes*) et/ou d'effectuer un rattrapage d'un ou plusieurs clubs. Dans le cas d'un rattrapage, ce sont successivement les clubs suivants qui obtiennent la qualification d'une équipe dans l'épreuve : 8^{ème} du classement du championnat Pro Elite arrêté au 22/02/2020, 2^{ème} du classement du championnat Pro arrêté au 22/02/2020, 9^{ème} du classement du championnat Pro Elite arrêté au 22/02/2020, 10^{ème} du classement du championnat Pro Elite arrêté au 22/02/2020, 3^{ème} du classement du championnat Pro arrêté au 22/02/2020, 4^{ème} du classement du championnat Pro arrêté au 22/02/2020... (et ainsi de suite).

Un club ayant automatiquement la qualification d'une équipe pour le championnat Pro Elite, peut demander un déclassement de cette dernière pour participer au championnat Pro. La demande doit être effectuée auprès de la FFE avant la date de clôture des engagements annuels. Après validation par la FFE, le club pourra faire participer son équipe au championnat Pro, mais avec un handicap de 3 points et un goal-average négatif de 6.

Championnat de France Pro

Pour la saison 2020/2021 : 8 clubs obtiennent automatiquement la qualification d'une équipe dans cette épreuve :

- ◆ les 3 derniers clubs du classement du championnat Pro Elite arrêté au 22/02/2020,
- ◆ les clubs 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème} du classement du championnat Pro arrêté au 22/02/2020.

Si l'un ou plusieurs de ces clubs n'engagent pas d'équipe, la FFE se réserve le droit de modifier le système sportif en fonction du nombre d'équipes inscrites (*exemple : adaptation du système sportif pour un championnat mettant en présence un nombre inférieur à 8 équipes*) et/ou d'effectuer un rattrapage d'un ou plusieurs clubs. Dans le cas d'un rattrapage, ce sont successivement les clubs suivants qui obtiennent la qualification d'une équipe dans l'épreuve : 7^{ème} du classement du championnat Pro arrêté au 22/02/2020, 8^{ème} du classement du championnat Pro arrêté au 22/02/2020, 7^{ème} du championnat de France Pro de la saison 2018/2019, 8^{ème} du championnat de France de la saison 2018/2019, 3^{ème} du championnat de France Amateur Elite de la saison 2018/2019, 4^{ème} du championnat de France Amateur Elite de la saison 2018/2019, 5^{ème} du championnat de France Amateur Elite de la saison 2018/2019... (et ainsi de suite).

. Championnat de France Pro Elite Féminin

Pour la saison 2020/2021 : 8 clubs obtiennent automatiquement la qualification d'une équipe dans cette épreuve :

- ◆ les 6 premiers clubs du classement du championnat Pro Elite Féminin arrêté au 07/12/2019,
- ◆ les deux premiers clubs du classement du championnat Pro Féminin arrêté au 22/02/2020.

Si l'un ou plusieurs de ces clubs n'engagent pas d'équipe, la FFE se réserve le droit de modifier le système sportif en fonction du nombre d'équipes inscrites (*exemple : adaptation du système sportif pour un championnat mettant en présence un nombre inférieur à 8 équipes*) et/ou d'effectuer un rattrapage d'un ou plusieurs clubs. Dans le cas d'un rattrapage, ce sont successivement les clubs suivants qui obtiennent la qualification d'une équipe dans l'épreuve : 7^{ème} du championnat Pro Elite Féminin arrêté au 07/12/2019, 3^{ème} du championnat Pro Féminin arrêté au 22/02/2020, 8^{ème} du championnat Pro Elite Féminin arrêté au 07/12/2019, 4^{ème} du championnat Pro Féminin arrêté au 22/02/2020... (et ainsi de suite).

Un club ayant automatiquement la qualification d'une équipe pour le championnat Pro Elite Féminin, peut demander un déclassement de cette dernière pour participer au championnat Pro Féminin. La demande doit être effectuée auprès de la FFE avant la date de clôture des engagements annuels. Après validation par la FFE, le club pourra faire participer son équipe au championnat Pro Féminin, mais avec un handicap de 3 points et un goal-average négatif de 6.

. Championnat de France Pro Féminin

Pour la saison 2020/2021 : 8 clubs obtiennent automatiquement la qualification d'une équipe dans cette épreuve :

- ◆ les 2 derniers clubs du classement du championnat Pro Elite Féminin arrêté au 07/12/2019,
- ◆ les clubs 3^{ème}, 4^{ème}, 5^{ème}, 6^{ème}, 7^{ème} et 8^{ème} du classement du championnat Pro Féminin arrêté au 22/02/2020.

Si l'un ou plusieurs de ces clubs n'engagent pas d'équipe, la FFE se réserve le droit de modifier le système sportif en fonction du nombre d'équipes inscrites (*exemple : adaptation du système sportif pour un championnat mettant en présence un nombre inférieur à 8 équipes*) et/ou d'effectuer un rattrapage d'un ou plusieurs clubs. Dans le cas d'un rattrapage, ce sont successivement les clubs suivants qui obtiennent la qualification d'une équipe dans l'épreuve : 7^{ème} du championnat de France Pro Féminin de la saison 2018/2019, 8^{ème} du championnat de France Pro Féminin de la saison 2018/2019, 3^{ème} du championnat de France Amateur Elite Féminin de la saison 2018/2019, 4^{ème} du championnat de France Amateur Elite Féminin de la saison 2018/2019, 5^{ème} du championnat de France Amateur Elite Féminin de la saison 2018/2019... (et ainsi de suite).

. Compétitions des divisions Amateur et Clubs

Les conditions de participation aux épreuves de la saison 2020/2021 sont fixées dans les règlements nationaux FFE en vigueur.

Pour les zones de qualification Amateur & Amateur Féminine, la FFE en collaboration avec les responsables de zones, ajustera les quotas (nombre de places disponibles dans les différentes épreuves pour les phases finales des Championnats de France), sur la base des quotas établis pour la saison 2019/2020.